

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2016

STATUT GÉNÉRAL DES AAI ET DES API - (N° 3476)

Adopté

AMENDEMENT

N° CL79

présenté par
M. Warsmann, rapporteur

ARTICLE 22

Après la première phrase de l'alinéa 1, insérer la phrase suivante :

« Il comporte un schéma pluriannuel de mutualisations des services entre les services de l'autorité et ceux d'autres autorités administratives indépendantes, autorités publiques indépendantes ou avec ceux d'un ministère ainsi qu'un schéma pluriannuel d'optimisation de leurs dépenses. Ces schémas précisent notamment l'impact prévisionnel de chaque mesure de mutualisation et d'optimisation sur les effectifs de l'autorité et sur chaque catégorie de dépenses. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sur le modèle de l'article L. 5211-39-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit l'élaboration de schémas de mutualisation, il apparaît important que le rapport annuel propose des pistes concrètes de mutualisation des services des AAI et API avec des services d'autres AAI et API ou avec des ministères et d'optimisation de leurs dépenses.

Dans la continuité de ce qui a été constaté par la mission d'information menée par le CEC sur les AAI, qu'il est impératif que les AAI participent davantage à l'efficacité de l'action publique en mutualisant quand c'est possible leurs fonctions supports. La mutualisation des moyens alloués aux AAI est la conséquence naturelle du processus de modernisation de l'action publique engagé depuis plusieurs années. Il serait ainsi possible de procéder « *au regroupement géographique des AAI de petite taille ou intervenant dans des secteurs proches ou connexes. Ces regroupements géographiques permettraient de mutualiser les moyens logistiques des AAI concernées : immobilier, GRH, gestion comptable, informatique, salles de réunion, centre de documentation, marchés publics, achats, logistique, accueil et sécurité, standard téléphonique, cafétéria et restauration, transports... On se rappelle que seules une quinzaine d'AAI emploient plus de 20 agents, et n'ont donc pas la taille critique pour gérer ces fonctions support.* »